



mon
DOC
unique



**Vous n'imaginez pas comme c'est simple
de faire son premier pas en prévention.**

Je fais mon DOUnique



**Je choisis
mon métier**



**Je sélectionne
mes risques**



**Je valide
mes actions**

**[capeb.fr/service/
comment-faire-son-document-unique](https://capeb.fr/service/comment-faire-son-document-unique)**



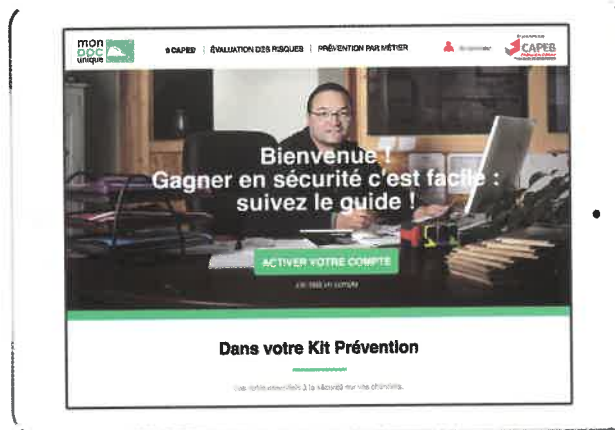
En plus de la réalisation rapide de votre document unique, vous avez accès à des outils pour faciliter votre quotidien :



Le pack affichage obligatoire à télécharger



Tous les outils d'aide à la préparation et à la réalisation de vos chantiers



L'évaluation des risques professionnels est une première étape essentielle pour mettre en place les actions de prévention permettant d'assurer la sécurité et protéger la santé de vos salariés. Cette évaluation contribue à la performance globale de votre entreprise.

**capeb.fr/service/
comment-faire-son-document-unique**

